

Porter toujours  
plus haut la  
voix des **infirmiers**  
et **infirmières**  
**libérales**  
de Bretagne

2018



**URPS**  
INFIRMIERS LIBÉRAUX  
**BRETAGNE**



# ÉDITO DU PRÉSIDENT

## 2018 : Du concret !

Et une année de plus ! charnière ? En tous cas c'est l'année de mi-mandat !

Avons-nous adopté pour autant un rythme de croisière ? Non, ce sont toujours les projets qui nous animent et nous motivent, l'envie encore et toujours !

Au-delà de la participation de notre URPS dans les instances institutionnelles, nous avons eu à cœur cette année de continuer et persévérer sur les projets déjà lancés mais aussi d'oser des projets audacieux et ambitieux.

La vaccination antigrippale, un peu d'audace sur ce projet, presque une gageure, l'année où est expérimentée dans quatre régions la vaccination par les pharmaciens.

Nous nous sommes fixés des objectifs en termes de santé publique : augmenter en Bretagne la couverture vaccinale contre la grippe, celle de la population mais aussi la nôtre et celle des autres professionnels de santé libéraux. Les chiffres nous diront si nous y sommes parvenus, mais nous nous en sommes donnés les moyens, et nous continuerons à nous les donner pour les années à venir, c'est un beau projet à développer et à poursuivre !

Se fixer des objectifs et se donner les moyens de les atteindre.

C'est en mode projet que notre URPS avance. Sur chaque projet, les élus de l'URPS répondent présents et des moyens financiers sont mobilisés à la hauteur des enjeux.

Le projet INZEE.CARE, la plateforme d'adressage poursuit deux objectifs : fluidifier le parcours du patient et ne pas laisser les plateformes privées émerger en Bretagne.

Fin 2018 les objectifs que nous nous étions fixés pour INZEE.CARE ont tous été atteints, reste à concrétiser et faire évoluer ce projet dans un foisonnement d'applications numériques où il est parfois difficile de s'y retrouver.

Gageons que 2019 sera aussi riche, nous nous y emploierons !

Bonne lecture...



# SOMMAIRE

<b>1. L'URPS INFIRMIERS DE BRETAGNE</b>	4
<i>Les infirmiers libéraux bretons en chiffres</i>	4
<i>L'organisation</i>	5
<i>Le financement</i>	6
<i>La vie de l'Union</i>	7
<i>La communication</i>	7
<b>Nos projets :</b>	
<i>Inzee.Care</i>	8
<i>Vaccination</i>	11
<i>PAPRICA : Plateforme de Premier Recours pour les Interventions en Chirurgie Ambulatoire</i>	14
<i>Hémochromatose</i>	15
<i>Nutrition et activité physique chez le sujet âgé atteint de cancer</i>	16
<i>Bonnes pratiques de prescription</i>	16
<i>GCS e-santé</i>	17
<i>Santé des soignants</i>	17
<b>2. LA PARTICIPATION DE L'URPS INFIRMIERS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE SANTÉ EN BRETAGNE</b>	18
<i>Les instances de démocratie en santé</i>	18
<i>Les instances liées à l'exercice coordonné</i>	19
<b>3. L'INTERPROFESSIONNALITE AU BENEFICE DU PARCOURS PATIENT</b>	20
L'INTER-URPS	20
<i>L'organisation de l'exercice</i>	20
<i>Les systèmes de communication et d'informations partagées</i>	23
<i>La prévention et promotion de la santé</i>	25
<i>La prise en charge PAVPH</i>	27
GECOLIB'	30
<i>L'organisation</i>	30
<i>Les actions développées</i>	31
<b>GLOSSAIRE</b>	34
<b>LES PARTENAIRES</b>	36



# L'URPS INFIRMIERS DE BRETAGNE

## LES INFIRMIERS LIBÉRAUX BRETONS EN CHIFFRES

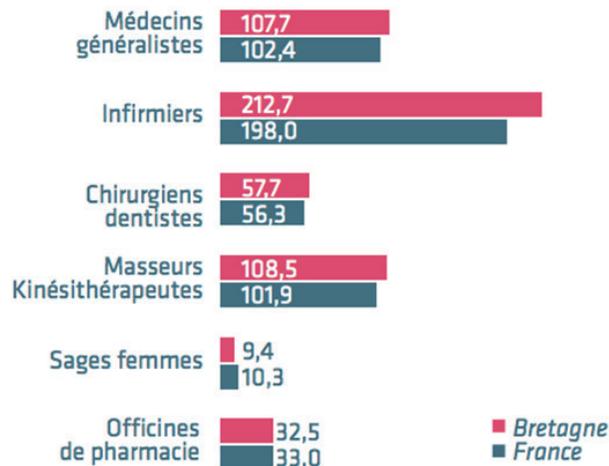
Entre 2017 et 2018, le nombre d'infirmiers libéraux a augmenté de 3 points dans la région. Les effectifs sont plus importants dans les départements du Finistère et du Morbihan.

	EFFECTIF IDELS	DENSITE IDELS	ÉVOLUTION (2018/2017)
Côtes d'Armor	955	15,94	+3%
Finistère	1962	21,6	+2%
Ille et Vilaine	1149	10,92	+4,2%
Morbihan	1505	20,13	+3,3%
<b>BRETAGNE</b>	<b>5572</b>	<b>16,85</b>	<b>+3%</b>

Source : Assurance Maladie - 31/12/2018

L'offre de proximité est très favorable pour les infirmiers libéraux en Bretagne

### Densité de professionnels libéraux pour 100 000 habitants en 2018



Source : DEMOPS 2018, DEMOPS 2016 (Masseurs-Kinésithérapeutes), CNOP (officines).



## LE BUREAU

La composition est identique à celle de 2017.

### Accueil de nouveaux élus - Novembre 2018 :

Nous remercions Bruno CAMUS (élu du 35) et Nathalie BOUCHET (élu du 35) pour leur investissement au sein de l'URPS et nous souhaitons la bienvenue à Martine METAYER (56) et Colette LE GUEVEL (22).

Patrice THORAVAL  
Président  
22

Luc MIOSSEC  
Vice-Président  
29

Valérie BERTRAND  
Secrétaire  
56

Claude FEILLANT  
Trésorier  
29

Francis KERVELLA  
Secrétaire adjoint  
29

Christophe BRILLEAUD  
Trésorier adjoint  
56

## LA COMMISSION DE CONTRÔLE

Monique THIBAUD  
présidente

Anne RAIMBAULT

Nadine MARQUE

## LA RÉPARTITION DES ÉLUS DE L'URPS INFIRMIERS BRETAGNE

20  
Yveline CANN  
Claude FEILLANT  
Mickaëlle JACQ-PEN  
Francis KERVELLA  
Luc MIOSSEC

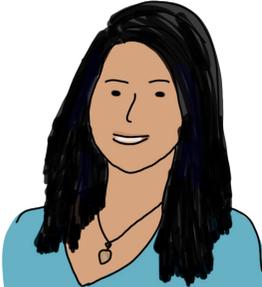
22  
Colette LE GUEVEL  
Anne RAIMBAULT  
Monique THIBAUD  
Patrice THORAVAL

56  
Valérie BERTRAND  
Christophe BRILLEAUD  
Jean-Marc GARGASSON  
Anthony LORHO  
Martine METAYER  
Dominique TALARMAIN

35  
Nelly LOHAT  
Nadine MARQUE  
Nicolas TROUVE

Et des IDELs non élus URPS  
missionnés pour renforcer  
notre couverture en région :

Sylvie BOCHEREL-BERNEUIL, infirmière à Braspart (29)  
Olivier DUPORT, infirmier à Quiberon (56)  
Régis GUILLAUME, infirmier à Lorient (56)



Et une chargée de mission : **Delphine IN**, pour accompagner les élus de l'URPS dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets votés par le conseil d'administration, en assemblée générale.

# LE FINANCEMENT

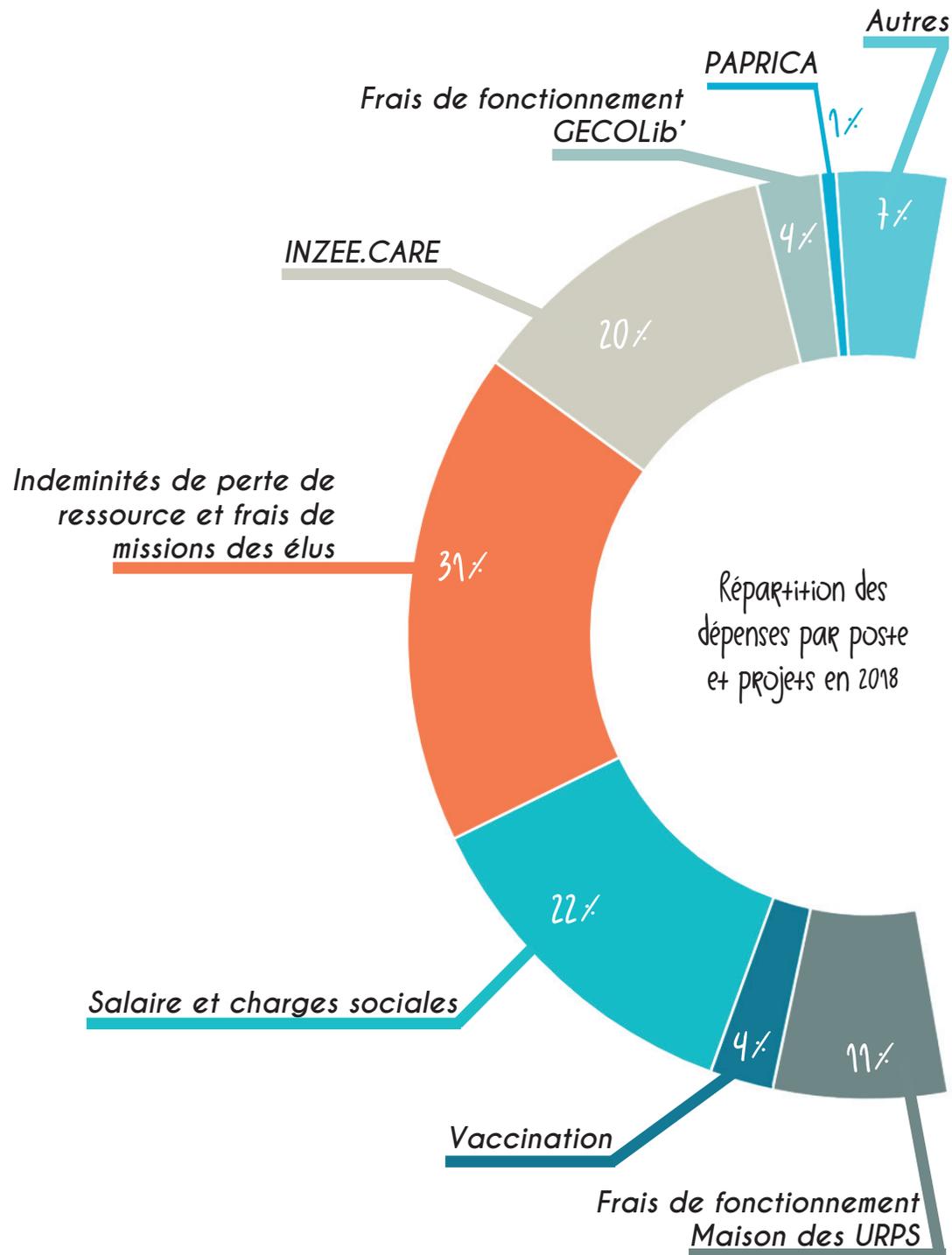
En 2018, l'URPS infirmiers a reçu une dotation ACOSS à hauteur de 263 484,82€.

Elle correspond aux cotisations obligatoires prélevées chaque année (CURPS) sur les revenus des infirmiers libéraux de Bretagne par l'URSSAF. Elles s'élèvent à hauteur de 0,1% des revenus pour la profession infirmière.

2018		
Recettes d'exploitation	Dotation ACOSS	263486
	Divers	18096
Charges d'exploitation		282329
<b>RÉSULTAT</b>		<b>-747</b>

En 2018, le résultat financier de l'URPS est négatif : nous étions en attente du financement pour le projet vaccination grippe qui sera versé en 2019.

Ce résultat témoigne de l'engagement de l'URPS infirmiers à s'investir dans des projets de santé publique.



## LA VIE DE L'UNION



En 2018, nous avons organisé 2 assemblées générales ordinaires (juin et en novembre) et 2 réunions de bureau (mai et septembre).



## LA COMMUNICATION

### Le site internet

Régulièrement actualisé avec les projets en cours.

### La communication électronique

Diffusion d'invitations régulières à des journées d'information et/ou de formation. L'occasion de permettre aux mandants de suivre les projets, de se former et d'améliorer leurs pratiques.

### Réseaux sociaux



URPS infirmiers Bretagne



URPS des infirmiers libéraux de Bretagne

<http://bretagne.infirmiers-urps.org/>



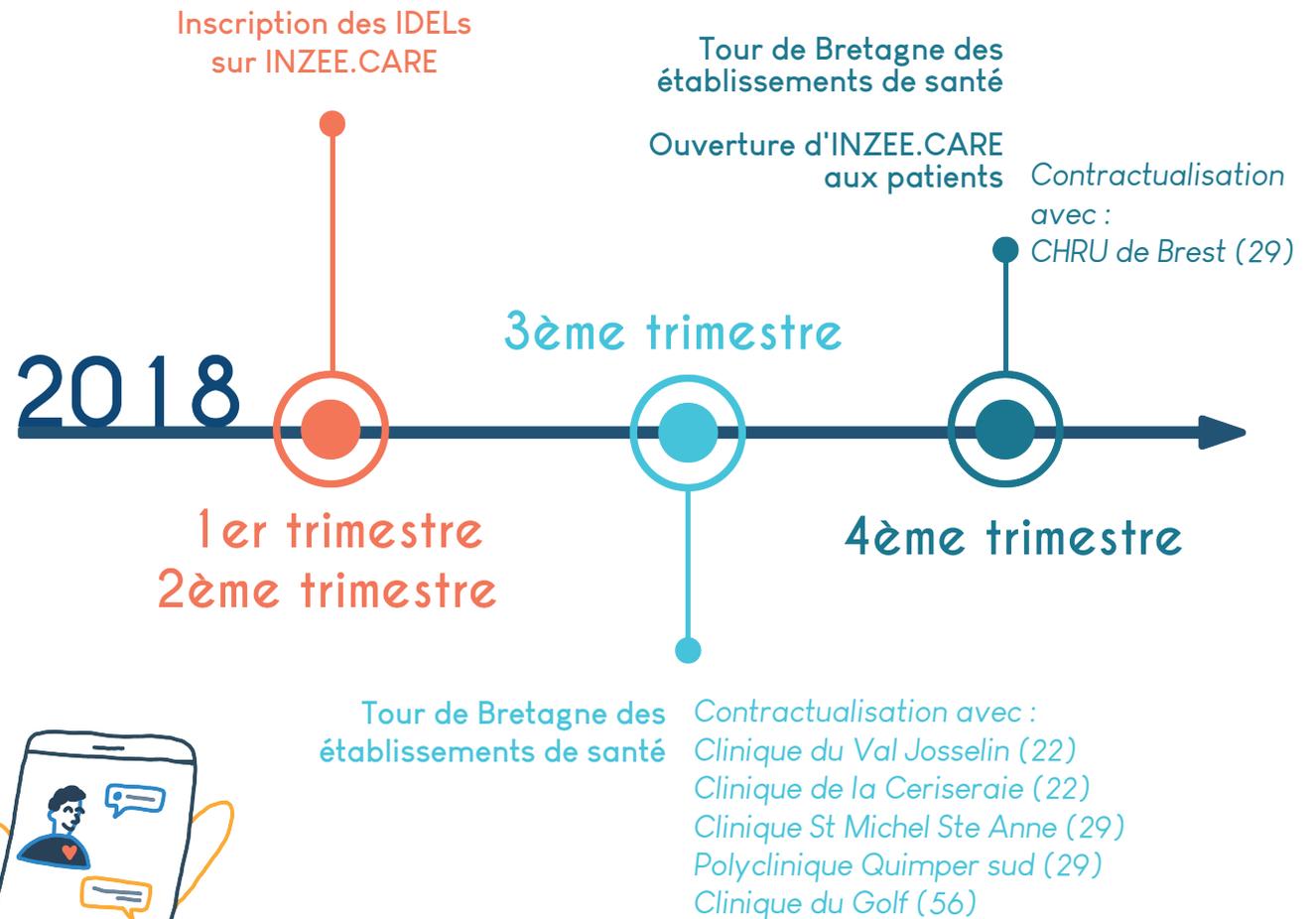
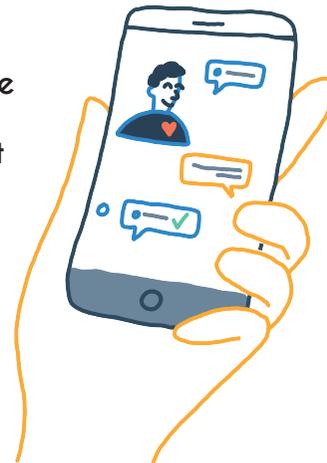
# INZEE.CARE

La coordination des acteurs de santé est le facteur clé essentiel au bon déroulement du parcours du patient. Les outils numériques deviennent désormais incontournables pour faciliter cette coordination. De plus, l'accélération du virage numérique en santé a été inscrite comme une des priorités de la Stratégie Nationale de Santé (Plan ma santé 2022).

Depuis 2017, avec six homologues en région, notre URPS participe à ce virage numérique en santé avec la solution inzee.care. Inzee.care est une plateforme de mise en relation entre les établissements et les infirmiers libéraux. Elle vise à faciliter et sécuriser la prise en charge du patient en sortie d'hospitalisation.

Pour notre URPS, les enjeux du déploiement sont doubles :

- 1- **Freiner l'ubérisation du système de santé par des acteurs financier. Objectif atteint : les concurrents ont réduit le coût d'abonnement de leurs solutions.**
- 2- **Rendre plus visible la profession infirmière libérale vis à vis des établissements et améliorer la coordination entre les IDELs et les établissements.**





## Nouveauté novembre 2018 : ouverture d'INZEE.CARE aux patients

Les établissements qui réalisent des interventions en RAAC organisent rarement le retour à domicile de leurs patients. Ces derniers l'effectuent eux-mêmes, ou avec l'appui d'un aidant.

La demande des établissements était donc d'ouvrir l'utilisation d'INZEE.CARE aux patients. Après une mise en conformité pour intégrer inzee.care en hébergeur de données de santé agréé par l'ASIP, cela est désormais opérationnel depuis fin novembre 2018.

Affiches, flyers et vidéo INZEE.CARE sont mis à disposition des établissements pour leur permettre de promouvoir INZEE.CARE auprès de leurs patients.



« Le déploiement d'inzee.care permet :

- Aux IDELS de se protéger de la politique agressive menée par les sociétés ubérisantes ;
- Donner de la visibilité au secteur infirmier libéral et favoriser son recours ;
- Apporter à moindre coût à la profession un outil numérique élaboré par ses pairs et accompagner les professionnels à son utilisation.
- Répondre à la demande de développement de l'outil numérique en proposant une solution émanant de la profession, capable d'évoluer en fonction des besoins réels du terrain. »

Yveline CANN, élue référente de l'équipe projet inzee.care sur le 29



Objectif 2018 : 20% des IDEls bretons inscrits sur inzee.care. Objectif atteint à juin 2018 soit plus de 1000 IDEls inscrits !

Cet objectif était essentiel pour répondre aux futures demandes de soins des établissements.

Pour encourager les inscriptions des IDEls, nous avons communiqué massivement auprès de nos mandants: campagnes d'e-mailing et de sms, réunions d'information, élaboration d'un guide d'utilisation...

En juin 2018, nous avons donc pu commencer notre tour de Bretagne des établissements. Au total, l'équipe projet a rencontré plus de 20 établissements.

L'occasion également d'échanger sur les dysfonctionnements ville-hôpital et recueillir leurs suggestions d'améliorations vis à vis inzee.care, afin de répondre au plus près de leurs besoins.

« Un vrai plaisir de participer à cette aventure avec une équipe projet enthousiaste et impliquée »



Yveline CANN, élue référente de l'équipe projet inzee.care sur le 29

## LES ÉTABLISSEMENTS AYANT CONTRACTUALISÉ AVEC INZEE.CARE EN 2018



### Equipe projet INZEE.CARE :



Patrice THORAVAL, chef de projet  
Yveline CANN, référente 29  
Valérie BERTRAND, référente 56  
Nelly LOHAT, référente 35  
Anne RAIMBAULT, référente 22  
Delphine IN en coordination de projet

# VACCINATION

En 2018, l'équipe projet a souhaité cibler son action sur la vaccination grippe.

En effet en 2017, il est constaté des disparités des taux de vaccination contre la grippe sur le Finistère. En partenariat avec la CPAM 29, Claude FEILLANT avait proposé de mobiliser la profession pendant une semaine lors de la campagne nationale. Ainsi, chaque cabinet était invité à organiser des permanences de vaccination contre la grippe pendant cette semaine.

De plus, le décret du 25 septembre 2018, a élargi les compétences des IDEL en matière de

vaccination contre la grippe :

« Les IDE peuvent désormais vacciner contre la grippe sans prescription médicale toutes les personnes majeures pour lesquelles la vaccination contre la grippe est recommandée au calendrier vaccinal en vigueur (y compris primo vaccination et femmes enceintes), à l'exception des personnes présentant des antécédents de réactions allergiques sévères à l'ovalbumine ou à une vaccination antérieure. »  
Article 4311-5-1 du Code de Santé Publique

Afin de motiver les IDELs des autres départements, notre URPS a donc décidé d'accompagner la campagne nationale de vaccination contre la grippe.

L'équipe projet a développé un kit de communication spécifique pour ses mandants. Celui-ci a été conçu en partenariat avec l'Assurance Maladie et le soutien institutionnel du Groupe Pasteur Mutualité et de Sanofi.



## DOUBLE OBJECTIF DE L'OPÉRATION :

Augmenter le taux de couverture vaccinale contre la grippe de la population bretonne soit aussi bien les professionnels de santé IDELs que les patients

Montrer l'exemplarité de la vaccination contre la grippe des IDELs grâce au kit de communication

Pour évaluer l'impact de cette opération, l'URPS infirmiers a lancé un défi vaccination contre la grippe : nous avons invité les IDELs à renseigner le nombre total de vaccins effectués lors de la campagne.

Les résultats seront disponibles dans le rapport d'activité 2019.

BADGE



FLYER



AFFICHE



## LE KIT DE COMMUNICATION COMPREND :

Un **courrier** de présentation de l'opération signé par le Président de l'URPS infirmiers

Une **affiche A3** pour informer des horaires de permanence des cabinets pour la vaccination antigrippale. Elle est élaborée par l'Assurance Maladie.

Un **flyer** vrai/faux sur les principes idées reçues véhiculées sur la vaccination grippe et des réponses scientifiquement sourcées... Un outil pour guider les IDELs dans leurs échanges avec les patients et plus largement leurs collègues et autres professions de santé.

Un **badge** «Je me vaccine, je vous protège» pour promouvoir l'exemplarité du soignant.

L'ensemble a été envoyé aux mandants bretons afin qu'ils les reçoivent lors du lancement de la campagne nationale de vaccination : 6 octobre 2018.

Le + de ce kit : être reproductible auprès d'autres professions voire dans d'autres régions.

## LES SOIRÉES VACCINATION 2018

- L'URPS médecins libéraux de Bretagne en partenariat avec les autres URPS ont organisé des soirées vaccination à l'automne 2018. Ces soirées étaient notamment ouvertes aux autres professions de santé libérales : médecins, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, sages-femmes, pharmaciens et toutes les autres professions intéressées...
- L'objectif de ces soirées : guider les professionnels de santé libéraux dans leurs pratiques sur les enjeux de la vaccination, promouvoir l'inter-professionnalité et la vaccination des soignants.
- L'URPS infirmiers a donc été associée et partenaire de ces soirées. L'occasion pour les membres de l'équipe projet vaccination de promouvoir le kit lors des soirées.

« L'URPS est très mal connue de nos mandants ; il est primordial que chaque IDEL cotisant à son existence et à ses missions ait une notion des actions et du rôle que nous pouvons jouer au niveau de la représentation et des actions de santé menées par la profession infirmière »



Claude FELLANT, référent équipe projet vaccination 29

## Bilan des soirées vaccination

- Plus de **5 soirées organisées**,
- Plus de **300 participants**
- Diversité des professions participantes : médecins (28%), IDEL (25%), masseur-kinésithérapeute, pharmaciens (23%) ; chirurgiens-dentistes, sages-femmes, orthophonistes...

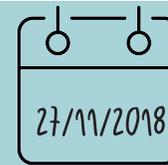
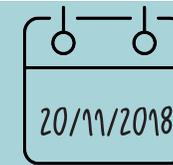
Belle-île  
en-MER

Brœst  
MÉTROPOLE

VANNES

RENNES

Plérin  
sur Mer



INTRODUCTION URPSMLB	Dr Van Melkebeke	Dr Van Melkebeke	Dr Labarthe	Dr Labarthe	Dr Van Melkebeke
INFECTIOLOGUE	Dr Marie Gousseff	Dr Luc Quaesaet	Dr Corvoisier	Pierre Tattevin	Rodolphe Buzele
BACTÉRIOLOGUE	Didier Tandé	Didier Tandé	Vincent Cattoir	Vincent Cattoir	Rodolphe Buzele
CONCLUSION URPSIDEL	Claude Feillant	Claude Feillant	Valérie Bertrand	Nelly Lohat	Monique Thibaud

« Il est nécessaire que l'URPS s'engage sur le sujet de la vaccination. Cela permet une meilleure visibilité de notre profession auprès des pouvoirs publics mais aussi la reconnaissance de notre rôle envers nos patients et leur entourage »



Monique THIBAUD, référente  
équipe projet vaccination 22



### Equipe projet VACCINATION :

Valérie BERTRAND, référente 56  
 Claude FEILLANT, référent 29  
 Nelly LOHAT, référente du 35  
 Monique THIBAUD, référente du 22  
 Delphine IN en coordination du projet

# PAPRICA : Plateforme de Premier Recours pour les Interventions en Chirurgie Ambulatoire

Face à l'amélioration des techniques médicales, de plus en plus d'interventions peuvent se réaliser en chirurgie ambulatoire ou RAAC (Ex: prothèse de hanche).

Ce développement de pratiques innovantes en chirurgie ambulatoire, amène donc les professionnels de santé libéraux et notamment les infirmiers à devoir prendre en charge certains gestes techniques ou des situations, auxquels ils sont rarement confrontés. Ces difficultés étant accrues par le fait que les pratiques et les outils liés au parcours de soins diffèrent d'un professionnel à l'autre et d'un établissement à l'autre.

Dans un souci d'homogénéisation des pratiques de soins, les URPS infirmiers et médecins ont développé la plateforme PAPRICA. En informant et/ou formant les professionnels de premier recours sur les nouvelles chirurgies qui se réalisent en ambulatoire, PAPRICA vise ainsi à sécuriser le parcours du patient lors des prises en charges chirurgicales ambulatoires, depuis le début de la prise en charge jusqu'à la fin des soins,

tout en améliorant la coordination des acteurs en décloisonnant la ville et l'hôpital.

Cependant le numérique évolue vite. Ainsi les objectifs initiaux de PAPRICA ont dû être redéfinis pour répondre au mieux aux besoins des divers utilisateurs de la plateforme (patients, professionnels de santé libéraux et établissement de santé).

Parmi les besoins remontés : faire de PAPRICA une plateforme d'information de référence régionale, rendre le site accessible à l'ensemble des usagers, intégrer une check-list / mémo des choses à ne pas oublier avant, pendant et après l'intervention notamment pour les patients...

Sur la base de ce diagnostic des besoins, il a semblé opportun d'inscrire l'évolution de PAPRICA au travers des Services Numériques d'Appui à la Coordination (SNAC), notamment sur le territoire de santé 4 où PAPRICA est déjà utilisée par le Centre Hospitalier Bretagne Atlantique (CHBA). En effet en région, trois territoires de

santé ont été retenus dans le cadre de l'AAP SNAC :

- Territoire de santé 1 : Brest, Morlaix et Carhaix
- Territoire de santé 4 : Vannes, Ploërmel et Malestroit
- Territoire de santé 6 : St Malo et Dinan

Ce nouveau cahier des charges sera présenté en 2019 auprès des acteurs du territoire de santé 4 (Copil territorial e-parcours).



## Equipe projet PAPRICA :

- Valérie BERTRAND, secrétaire URPS IDEL Bretagne
- Luc MIOSSEC, vice-président URPS IDEL Bretagne
- Delphine IN, chargée de mission URPS IDEL Bretagne
- Anaïs CLERC, cheffe de projet e-santé URPS MLB
- Dr Ivane AUDO, élue URPS MLB
- Dr Thierry LEVY, médecin ARS Bretagne
- Guillaume LE DUFF, chargé de mission ARS Bretagne

# HEMOCHROMATOSE



L'hémochromatose est la **première maladie génétique en France** mais demeure pourtant largement méconnue.

Elle concerne **1 français sur 300** mais **1 breton sur 200**. Son traitement consiste en la saignée.

Après 5 saignées réalisées en établissements de soins, il est possible pour le patient de bénéficier d'une saignée thérapeutique pratiquée par un IDEL à domicile sur prescription médicale.

En 2017, l'URPS en partenariat avec l'**Association Hémochromatose Ouest (AHO)** a envoyé auprès de ses mandants une **plaquette d'information sur l'hémochromatose** pour **sensibiliser et motiver les IDELs à la prise en charge de cette maladie et son traitement**.

L'élaboration de cette plaquette avec protocole de la saignée s'inspire du travail initié par nos homologues de l'Île de France.

Afin de poursuivre la mobilisation des IDELs et/ou de lever encore certains freins concernant la saignée thérapeutique, nous souhaiterions avec l'AHO organiser un tour de Bretagne (une réunion par département) pour venir à la rencontre des IDELs. Ainsi en 2018, nous avons élaboré une enquête pour étudier l'opportunité de ces rencontres et recueillir les attentes des IDELs.

Cette enquête sera diffusée en 2019 auprès des mandants.

## Équipe projet HÉMOCHROMATOSE :

Nathalie BOUCHET  
Nadine MARQUE-BALABAUD  
Dominique TALARMAIN

« L'Hémochromatose est une maladie méconnue, mais elle est prédominante en Bretagne.

L'objectif était de sensibiliser les IDELs pour améliorer la prise en charge des patients atteints par cette maladie.

Un protocole sur le déroulement de la saignée a été élaboré :

- Pour rappeler l'acte en lui-même auprès des IDELs ;
- Pour motiver les IDELs à participer au dépistage ;
- Pour rassurer les patients sur le déroulement du soin.

La saignée n'étant pas un acte quotidien, mais très ponctuel, beaucoup d'infirmières peuvent ne pas maîtriser ce geste, ne l'ayant pas pratiqué durant leur parcours professionnel.

Cette maladie étant prédominante en Bretagne, il est donc judicieux que l'URPS Bretagne se mobilise, pour promouvoir les compétences des IDELs exerçant dans notre région. »

« Il est important pour l'URPS de s'engager sur ce sujet pour inciter les IDELs à pratiquer la saignée.

De nombreux IDELs sont réticents car mal renseignés sur cette pratique. Il s'agit de valoriser ce soin technique infirmier. De nombreux patients se rendent en établissement pour une saignée or la prise en charge par un IDEL est nettement moins onéreuse qu'en établissement (EFS...)

Il s'agit d'apporter les outils et la connaissance pratique pour permettre aux IDELs de prendre en charge les patients de manière la plus sécurisée possible, sur un soin tout compte fait simple »



Nadine MARQUE-BALABAUD

Dominique TALARMAIN



## NUTRITION ET ACTIVITE PHYSIQUE CHEZ LE SUJET AGE ATTEINT DE CANCER

L'URPS s'est associée à L'UCOG et l'IFOREM pour organiser des formations sur la nutrition et l'activité physique chez le sujet âgé atteints d'un cancer, dans chaque département pour 2019.

DATE	VILLE	LIEU
07/02/2019	QUIMPER	LE PRIEURE
16/05/2019	AURAY	HOTEL DU LOCH
28/02/2019	ST MALO	BRIT HOTEL
14/03/2019	ST BRIEUC	BRIT HOTEL LANGUEUX



## BONNES PRATIQUES DE PRESCRIPTION



Ce projet intervient suite aux retours de nombreux élus remontant la volonté des mandants de travailler sur ce sujet. En effet, les IDELs sont confrontés quotidiennement à des problèmes de prescriptions médicales, à l'origine de réclamations d'indus de la part de l'Assurance Maladie.

Dans l'intérêt de fluidifier le parcours de santé et la qualité de prise en soins du patient, les élus de l'URPS souhaiteraient travailler sur ce sujet. L'Assurance Maladie Bretagne est également intéressée pour participer à ce

projet.

En collaboration avec l'URPS médecins libéraux de Bretagne et l'Assurance Maladie Bretagne, notre projet serait de développer un outil numérique harmonisé au niveau de la région, avec des modèles d'ordonnances conformes à la nomenclature. Ces modèles pourraient être intégrés dans les logiciels métiers des médecins.

*Le projet nécessite encore d'être re-périmétré  
Projet à suivre....*

## GCS E-SANTE



Pour accompagner nos mandants au virage numérique en santé, l'URPS est adhérente auprès du GCSe-santé, architecte de la e-santé ainsi que des services et projets numériques en région (Messagerie sécurisée régionale...). Nous participons assidûment aux assemblées générales.



## SANTE DES SOIGNANTS



La dégradation des conditions de travail (conflit entre collègues, plainte des patients, indus...) peut expliquer la souffrance voire l'épuisement professionnel des IDELs. Pour soutenir les mandants, l'URPS a adhéré à l'association Soins aux Professionnels en Santé (SPS).

SPS propose un accompagnement global du soignant en souffrance par des psychologues experts, grâce à un numéro d'appel unique et gratuit :

**0 805 23 23 36**

**Service & appel  
gratuits**

Bien que des études témoignent du bien-être au travail des IDELs, il semblerait que la profession soit celle ayant le plus recours à des plateformes d'écoute et d'entraide.

# 2

## LA PARTICIPATION DE L'URPS INFIRMIERS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE SANTÉ EN BRETAGNE

### INSTANCES DE DEMOCRATIE EN SANTE

#### La CRSA

C'est l'agora des acteurs de santé et des usagers.

Elle permet de recueillir les besoins de santé, favoriser l'appropriation collective des enjeux de santé, puis participe à l'élaboration et mise en place du Projet Régional de Santé.

La CRSA est organisée en 5 commissions spécialisées. L'URPS infirmiers est représentée dans 3 commissions (CSOS, CSP, CSMS). Des groupes de travail sont également constitués sur des thématiques spécifiques : la télémédecine, le recours aux urgences...



#### REPRÉSENTANTS AUX INSTANCES DE DÉMOCRATIE EN SANTÉ :

**Patrice THORAVAL**, Président  
**Luc MIOSSEC**, Vice-Président

**Bretagne**  
Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie  
Approuvée par le conseil régional de Bretagne le 23 juillet 2018

# INSTANCES LIEES A L'EXERCICE COORDONNE

## La CARPEC, La CSOS et Le comité de sélection des MSP : Le Lien

La **CARPEC** est composée de représentants **des URPS, de GECOLIB, et d'ESSORT** (branche bretonne de la FFMPS), **du Conseil Régional, de l'Assurance Maladie et des équipes techniques de l'ARS.**

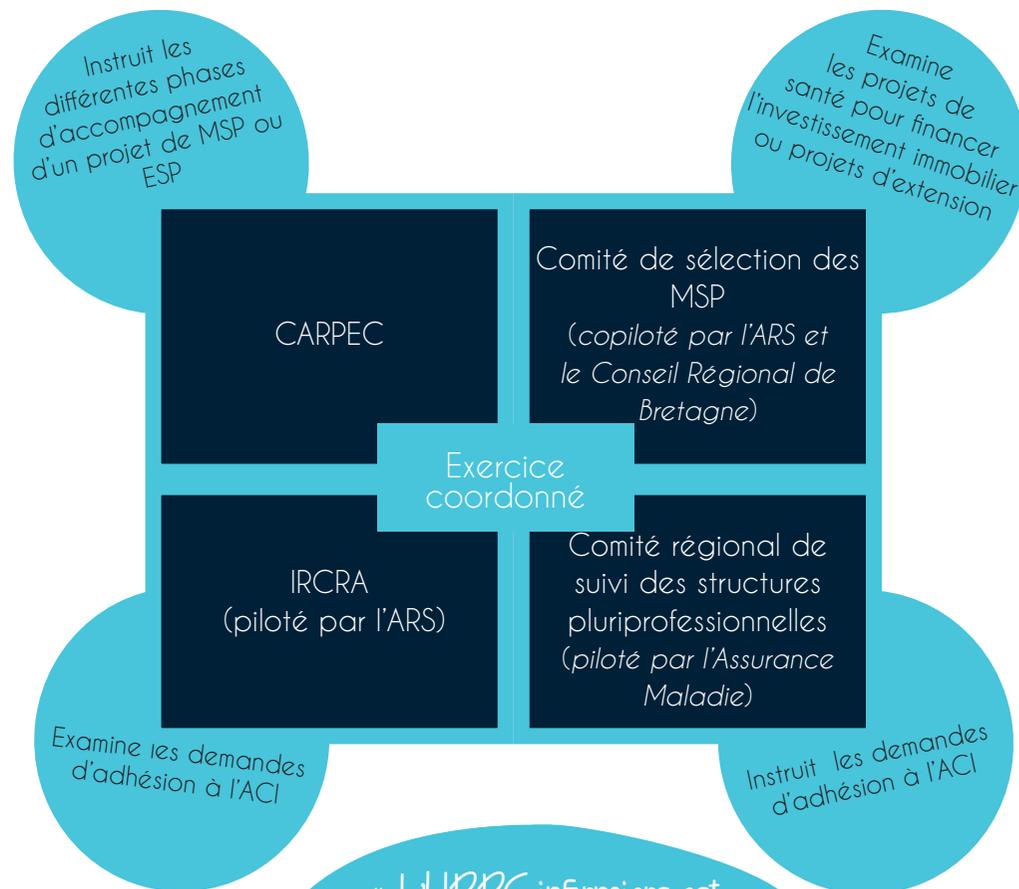
La CARPEC comme son nom l'indique est chargée d'accompagner, les projets d'exercice coordonné des professionnels de santé bretons. Cet accompagnement est méthodologique et financier.

Les professionnels de santé qui envisagent un accompagnement à l'émergence d'un exercice coordonné, adressent une demande d'accompagnement formalisée et circonstanciée à la CARPEC.

Celle-ci au regard du cahier des charges, des engagements des professionnels et du projet de santé, proposera en amont de la CSOS qui validera **le financement d'un consultant, chargé d'encadrer et d'accompagner les professionnels libéraux dans la structuration de leur exercice coordonné** ainsi qu'un **financement permettant d'indemniser les professionnels de santé libéraux pour leur temps de participation à l'émergence et la concrétisation du projet.**

La décision appartient au directeur général de l'ARS, qui en Bretagne a toujours rendu un avis conforme à celui de la CSOS.

Nous sommes également présents au comité de sélection des MSP, où sont examinées les demandes de **subventions** pour l'exercice **sur le versant immobilier des projets.**



« L'URPS infirmiers est présente à chaque CARPEC, toujours vigilante et attachée au développement de l'exercice coordonné dans le respect de l'indépendance professionnelle de chacun »



Patrice THORAVAL, président

# 3 L'INTERPROFESSIONNALITÉ AU BÉNÉFICE DU PARCOURS PATIENT

## L'INTER-URPS



Le comité de pilotage inter-URPS ou plus communément Copil inter-URPS est né de la volonté commune des URPS biologistes, chirurgiens-dentistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, médecins, orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues, pharmaciens et sages-femmes de mener une réflexion commune autour du développement de l'exercice pluri-professionnel et des pratiques coopératives.

Participent au Copil inter-URPS, les Présidents de chaque URPS ou leur représentant. Il se réunit tous les premiers mardis du mois à la Maison des URPS.

## L'ORGANISATION DE L'EXERCICE

### Les CPTS

Elles ont été prévues par la Loi de modernisation du système de santé du 26/01/2016. Les CPTS sont composées de professionnels de santé regroupés, le cas échéant sous la forme d'une ou plusieurs ESP, d'acteurs assurant des soins de premier et second recours et d'acteurs médico-sociaux.

Ce nouveau mode d'organisation, représente une opportunité pour le patient, qui verrait son parcours de santé fluidifié, grâce à une meilleure coordination des acteurs, et un décroisement du système de santé (sanitaire, médico-social et social).

Le 18 septembre 2018, le Président Emmanuel MACRON annonçait, lors de la transformation du système de santé, la volonté de déployer 1000 CPTS d'ici 2022.

*Qui peut initier une CPTS? Quel périmètre? Quels objectifs? Quels projets? Quels financements?*

Autant de questions auxquelles nous répondons dans "L'essentiel de la CPTS", un guide élaboré par les URPS et GECOLib' en partenariat avec l'ARS. Il présente la vision commune régionale de ce qu'est une CPTS.

« La volonté politique ancienne d'organiser les soins de ville prend son rythme de croisière avec la mise en place des CPTS. La difficulté de faire se rencontrer les acteurs libéraux de ville et les autres acteurs sanitaires (établissements de santé...), médico-sociaux et sociaux, est importante. Quelle représentation? Quels représentants? Donner le temps aux acteurs de se connaître est indispensable pour construire un projet de CPTS. Cela est un préalable pour permettre aux acteurs du projet de définir collectivement le territoire, la structuration juridique et les statuts »

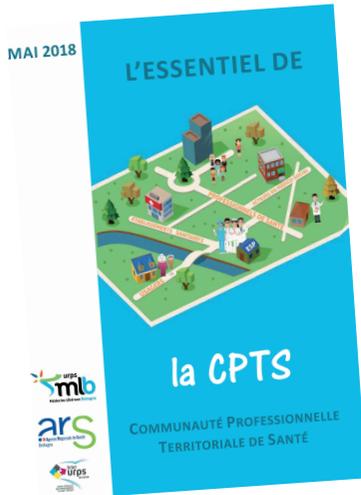


Luc MIOSSÈC, élu référent CPTS et vice-président de la CPTS de Quimper

## L'essentiel de la CPTS : LE guide régional à destination des professionnels de santé libéraux !

### Ce support présente :

- La définition d'une CPTS ;
- La méthodologie d'accompagnement des CPTS par les URPS, GECOLib' et l'ARS ;
- Les possibilités de financement.



Promotion du guide lors d'une conférence de presse en novembre 2018 :



## Politique d'accompagnement des CPTS : LES GRANDES LIGNES À RETENIR

- Les URPS accompagneront 4/5 projets de CPTS par an avec GECOLib'
- L'ARS proposera un budget de 50000€ par CPTS
- Des demandes de financements pour 10 projets maximum pourront être validés en CSOS

## Commission Régionale des CPTS

Elle sera mise en place au cours de l'année 2019, pour examiner les demandes d'accompagnement à la constitution d'une CPTS. Cette commission est composée des représentants suivants :

### 3 représentants des fédérations hospitalières :

- FHP
- FHF
- FEHAP

### 4 représentants des fédérations médico-sociales :

- SYNERPA
- URIOPS
- ADMR
- NEXEM

1 représentant de l'Assurance Maladie

1 représentant des usagers avec France Assos Santé Bretagne

6 représentants des URPS (dont l'URPS infirmiers)

5 représentants de l'ARS Bretagne

« Les CPTS sont le pivot de l'organisation territoriale des soins. Il faut penser l'organisation des soins au niveau des territoires et structurer la prise en charge du patient selon son parcours de santé.

Les professionnels de santé libéraux sont le noyau des CPTS puisqu'ils sont les initiateurs. Ainsi il est important que l'URPS infirmiers viennent en soutien aux IDELs qui s'investissent dans cette nouvelle organisation. Il faut donc continuer à informer les IDELs sur ce qu'est une CPTS et les accompagner si elles souhaitent développer un projet de CPTS »



Martine METAYER, élue référente CPTS

## Référents CPTS

Martine METAYER  
Luc MIOSSEC

# Les PTA

Elles ont été instituées avec la Loi de modernisation du système de santé en 2016, pour soutenir les professionnels dans l'organisation des parcours de santé complexes.

Derrière la plateforme, se trouve une équipe pluriprofessionnelle (sanitaire, médico-sociale, sociale...), avec 3 missions:

1. L'information et l'orientation des professionnels vers les ressources sanitaires, sociales et médico-sociales du territoire ;
2. L'appui à l'organisation des parcours complexes, pour une durée adaptée aux soins du patient ;
3. Le soutien aux pratiques et initiatives professionnelles en matière d'organisation et de sécurité des parcours, d'accès aux soins et de coordination.

## Carte de couverture des PTA en Bretagne



## LE SAVIEZ-VOUS !

un parcours de santé est dit complexe lorsque l'état de santé, le handicap ou la situation sociale du patient rend nécessaire l'intervention de plusieurs catégories de professionnels de santé, médico-sociaux ou sociaux

« Nous sommes en contact avec des patients nécessitant des solutions pour le maintien à domicile. A cet effet, le recours à la PTA permet de rechercher des solutions efficaces pour améliorer la qualité de prise en charge de nos patients ».



Monique THIBAUD, référente Cap Santé Est Armor

« La PTA est un outil de coordination au service des professionnels de santé libéraux pour les prises en charge complexes »



Valérie BERTRAND, référente Appui aux Parcours de Santé de Vannes

## LE CHALLENGE MOBILITÉ

Pour se coordonner entre eux, les professionnels de santé ont besoin d'outils pour communiquer plus rapidement et de manière sécurisée sur leurs patients. Aujourd'hui, il est rare de trouver un professionnel de santé qui n'utilise pas de smartphone. Ainsi les outils en mobilité constituent les solutions numériques de l'avenir pour améliorer la coordination entre eux.

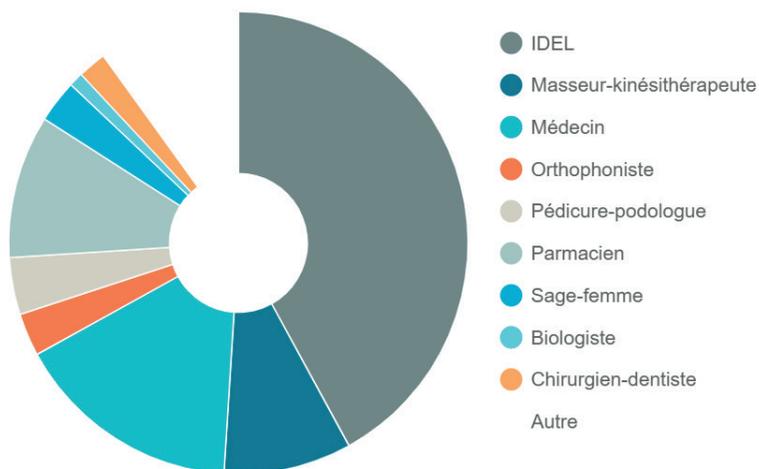
L'objectif de ce projet est de mettre à disposition des équipes de soins primaires bretonnes, un outil mobile et sécurisé facilitant la communication autour des patients.

Des expérimentations ont été lancées sur la région pour tester différentes solutions. Participent au challenge : Quimper, Lanester, Quiberon, Combourg, Vern-sur-Seiche et Bain-de-Bretagne.

L'expérimentation permettra de retenir la solution qui correspondra le mieux aux besoins et usages des professionnels de santé libéraux.

A la clé de ce challenge, un an de solution mobile, mis à disposition du département de l'équipe ayant réalisé le plus d'usages, le tout financé par le Copil inter-URPS.

3 applications sont testées : Pandalab, Globule et RSPS.



### Retours sur le nombre de professionnels par profession utilisatrice de l'application

Les statistiques d'utilisation sont variables d'une équipe à l'autre. Les usages sont également différents d'une équipe à une autre (chat et travail sur dossier patient). L'évaluation sera disponible en 2019.

« Cette messagerie devrait permettre de réajuster des prescriptions avec les médecins et d'en informer simultanément le pharmacien et au niveau de la gestion des plaies, transmission des photos aux médecins pour convenir d'un protocole de soins »

IDEL, utilisatrice de RSPS à Quimper

## Le DMP

En 2018, lancement de la campagne officielle pour le déploiement du DMP auprès des assurés avec un objectif de 40 millions de DMP créés d'ici 2023.

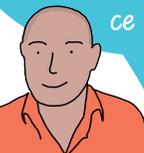
Pour les IDELs, il est envisagé que la profession puisse créer des DMP avec la même rémunération que les pharmaciens. Les éditeurs de logiciels sont prêts, reste à attendre la reprise des négociations conventionnelles.

Chiffres clés : état du déploiement du DMP en Bretagne - Novembre 2018 (Copil régional DMP) :

- **139 619** DMP créés, soit 5,3% du national (national : 2 612 626)
- **32065** DMP alimentés ; (national : 2208 025) soit 1,45% du national
- **5690** DMP créés par le patient (national : 251356) soit 6,24%
- **35375** documents ajoutés (28402 269) soit 0,5%
- **50** établissements de santé,
- **860** professionnels de santé libéraux

### RÉFÉRENT DU PROJET DMP :

Patrice THORAVAL



« Le numérique est l'avenir et l'URPS doit accompagner ses mandants à s'engager sur ce cap »

Jean Marc GARGASSON



## 4ème édition de La Journée inter-URPS : Les outils numériques en santé

Elle s'est déroulée le 22 mars 2018 à Quimper ! Dans la continuité du virage numérique en santé, cette journée était consacrée à la thématique : « Numérique et santé : libérons les échanges ! ».

L'occasion pour l'ensemble des élus des URPS bretonnes de se réunir pour s'informer sur les actualités et projets qui se développent en région (ROR, INZEE.CARE, Hospiville, Sterenn...).

À l'issue de cette journée, un memento a été remis à chaque participant. Il résume les principaux outils numériques au service des professionnels de santé libéraux en Bretagne.

« De nombreux logiciels et supports numériques sont développés sur le thème de la coopération, de la coordination en santé. Tous ont pour but de faciliter les échanges, tout en préservant le secret professionnel ou médical.

Chaque professionnel dispose déjà d'un outil numérique dans le cadre de sa profession, il est difficile de faire communiquer les différents logiciels professionnels et il est illusoire de penser que les professionnels vont multiplier les logiciels et surtout les utiliser régulièrement.

La multiplication des propositions numériques et leur coût pour les professionnels sont des freins majeurs à la mise en place d'un outil de communication et de coordination efficace.

L'exposition de différents outils numériques en interprofessionnel, dans le cadre des journées inter-URPS est un excellent moment de partage convivial. Elle permet à chaque profession d'apporter son regard particulier et fait avancer la discussion sur ce que sera ou devra être un outil numérique commun »



Luc MIOSSÉC

## thrombose et cancer

Des études publiées par l'INCa en septembre 2008 et reprises par l'AFSSAPS en 2009, montrent que les recommandations sur la prise en charge des maladies thromboemboliques chez les patients atteints d'un cancer sont mal connues des professionnels et insuffisamment appliquées.

Ainsi, un groupe de travail pluridisciplinaire (URPS infirmiers, médecins, pharmaciens, masseurs kinésithérapeutes, ainsi que le réseau ONCOBRETAGNE) a été mis en place pour mener un projet visant à améliorer la connaissance et l'application de ces recommandations, pour une meilleure prise en charge des patients.

Le groupe de travail, après plusieurs réunions, a permis de mener plusieurs actions :

- Un état des lieux sur la connaissance des recommandations, au travers d'une enquête auprès des professionnels, par le biais d'un questionnaire en ligne.
- L'élaboration de 2 plaquettes d'informations : une version à destination des professionnels de santé et l'autre à destination des patients. Elles sont téléchargeables sur le site de l'URPS infirmiers.
- Des soirées d'information pluri-professionnelles sur 3 départements bretons.

Une soixantaine de professionnels ont pu participer à ces rencontres.

## LE SAVIEZ-VOUS !

Une complication fréquente du cancer et de ses traitements, est la MTEV.

Elle est la seconde cause de décès chez les patients atteints d'un cancer.

Les soirées d'information pluri-professionnelles sur 3 départements bretons



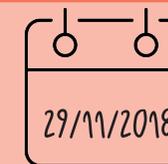
LORIENT

Christophe BRILLEAUD



ST BRIEUC

Anne RAIMBAULT



RENNES

Nelly LOHAT

« L'objectif de ce projet est tout d'abord de mettre en lien les différentes professions de santé impliquées dans le parcours du patient atteint d'un cancer (oncologues, médecins traitants, infirmiers, pharmaciens, kinésithérapeutes, etc.). Cela favorise une meilleure coordination pour assurer la continuité des soins auprès des patients cancéreux atteints d'une MTEV, avec un discours cohérent vis-à-vis de ce dernier, et ce tout au long de son parcours. L'implication de l'URPS infirmiers dans ce projet, permet de montrer l'importance de l'infirmier(e) dans le processus de soins.

La satisfaction des professionnels présents aux soirées d'information, a été mesurée par le biais d'un questionnaire, Il en ressort que :

- 80 % d'entre eux pensent que le thème répond à leurs besoins et qu'ils ont envie d'améliorer la coordination pluri-professionnelle.
- 71 % expriment un avis très positif sur la réunion.
- 73 % trouvent que le contenu est adapté pour mieux appréhender la pathologie et apporte des informations aux patients.
- 64 % pensent que la réunion va les conduire à modifier leurs pratiques »

Christophe BRILLEAUD



RÉFÉRENTE DU  
PROJET THROMBOSE ET  
CANCER :

Anne RAIMBAULT

## BPCO

L'expérimentation vise à améliorer le parcours du patient BPCO en les repérant précocément pour mieux les orienter.

Le territoire initialement concerné était Brest et le public cible, les plus de 40 ans avec un tabagisme supérieur à 10 "paquet année".

Ce repérage peut être réalisé par chacune des professions de santé suivantes :

- Chirurgiens-dentistes ;
- Infirmiers ;
- Masseurs-kinésithérapeutes ;
- Médecins généralistes
- Pharmaciens

L'expérimentation a cessé en Juin 2018 en raison de la faible participation des professionnels de santé formés au dépistage.

Afin de relancer le projet, le comité de pilotage BPCO a candidaté à l'appel à projet Article 51. Une opportunité de reconnaître ce rôle de dépistage en indemnisant les professions citées plus haut.

### RÉFÉRENTES DU PROJET BPCO :

Anne RAIMBAULT

Yveline CANN

Yveline CANN, référente projet BPCO



## Moi (s) sans +tabac

La HAS recommande « en premier lieu la prise en charge du sevrage tabagique avec l'accompagnement d'un professionnel de santé pour permettre un soutien psychologique et un traitement médicamenteux si nécessaire. »

A ce titre, la loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, autorise les IDELs à prescrire les traitements nicotiques de substitution. Les substituts nicotiques étant le traitement de première intention dans le sevrage tabagique.

Dans ce cadre, le Moi(s) sans tabac est un temps fort en Novembre qui permet de mobiliser l'ensemble des professionnels de santé libéraux dont les IDELs, dans un défi collectif visant à inciter les fumeurs, à s'engager dans une démarche d'arrêt du tabac.

Comme en 2017, l'URPS a relayé auprès de ses mandants une invitation les proposant de s'informer (données sur le tabac...), se former (notion de base en tabacologie, entretien motivationnel, prescription de substituts nicotiques et commander des outils (flyers, affiches, kits d'aide à l'arrêt...)). Cette formation est proposée par le Collectif mois sans tabac Bretagne.

« Il s'agit de promouvoir le rôle et l'expertise des IDELs, notamment par la spécificité de l'exercice libéral dans une action de dépistage et de prévention auprès d'une population cible, en collaboration avec les autres professionnels libéraux.

A terme, ce projet pourrait s'inscrire dans un projet de CPTS. L'objectif de notre engagement est également de permettre une reconnaissance financière de notre rôle. Chaque recrutement de patient et entretien sera indemnisé à hauteur de 15€, quel que soit le professionnel investigateur.

Ce projet favorise la création de liens libéraux / établissements. Il est également relié à d'autres projets inter-URPS dans lesquels nous sommes également impliqués comme le Challenge Mobilité »



LE SAVIEZ-VOUS ?  
Depuis 2018 comme annoncé par le plan "Priorité Prévention", les substituts nicotiques sont remboursés sur prescription par l'Assurance Maladie.

## Repérage de La Personne Âgée Fragile (PAF)

L'objectif de cette expérimentation est de repérer de manière précoce la fragilité chez les 70 ans et plus, pour éviter de rentrer dans le processus de perte d'autonomie, en s'appuyant sur des professionnels de santé libéraux.

Pour rappel, les territoires concernés sont **Auray, Brest et Matignon**.

En 2017/2018, une évaluation qualitative et quantitative a été réalisée par **Hadrien LEVENES**, alors stagiaire à l'URPS médecins. Suite à cette évaluation, le comité de pilotage PAF a décidé de prolonger l'expérimentation.

Pour que l'URPS infirmiers continue à s'impliquer dans ce projet, nous avons émis le souhait que l'expérimentation soit également ouverte aux ESP et non seulement aux sites en ACI. L'expérimentation se poursuivra donc autour de 3 sites avec un financement accordé par l'ARS de 45000€ pour un an.

Un appel à candidatures régional sera donc envoyé au début de l'année 2019 pour sélectionner les 3 équipes expérimentatrices.



« Il faut s'investir dans le projet PAF pour mettre notre profession au cœur de l'accompagnement des PA. En effet, les personnes âgées représentent une bonne partie de notre patientèle, et nous les voyons régulièrement voire quotidiennement. De plus, en tant qu'acteur de l'équipe de soins primaires, nous sommes en lien avec les différents partenaires qui gravitent autour des PA. »

Nelly LOHAT, référente du projet repérage de la fragilité



# MAIA - Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aides et de soins dans le champ de l'Autonomie.

Il s'agit d'une méthode qui permet d'associer tous les acteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux accompagnant les plus de 60 ans en perte d'autonomie et leurs aidants, dans des instances de concertation (table tactique, table stratégique...).

L'idée est ainsi de co-construire des outils collaboratifs et/ou des moyens d'action (ex : fiche d'orientation de situation complexe, carte des aidants, site internet, comité d'inclusion pluridisciplinaire...) pour co-responsabiliser les acteurs dans la réponse apportée aux besoins du patient.

Cette méthode de travail collaborative vise à simplifier et fluidifier le parcours des personnes âgées en perte d'autonomie, en évitant les doublons, les ruptures de continuité et en développant une organisation intégrée entre les acteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux afin que, tous ensemble, nous améliorons le service rendu à ces personnes et à leur entourage.

La Bretagne est couverte par 20 dispositifs MAIA.



« La MAIA est un outil au service des professionnels du territoire. Il permet le maintien à domicile des personnes âgées de 60 ans et plus, présentant également des troubles cognitifs. N'oublions pas qu'il s'agit avant tout de notre patiente.

Cela m'a permis de découvrir mon territoire d'exercice, de mieux cerner le rôle des professionnels du social, de connaître l'offre des services hospitaliers, de visiter quelques EHPAD et échanger ensuite avec mes patients et enfin faire reconnaître le rôle de l'IDE à domicile »



Sylvie BOCHEREL-BERNEUIL,  
IDEL mandatée par l'URPS infirmiers pour  
la MAIA COB

# PAERPA - Personne âgée en Risque de Perte d'Autonomie

Complémentaire du dispositif MAIA, le projet PAERPA vise à faire en sorte que, chaque français de 75 ans et plus, reçoive les bons soins par les bons professionnels dans les bonnes structures au bon moment et au meilleur coût.

Il s'agit ainsi d'agir en amont de la perte d'autonomie par un repérage des facteurs de risque d'hospitalisation (chute, dénutrition, iatrogénie médicamenteuse et dépression) et en optimisant la coordination des acteurs (Sanitaire ; médico-social et social) intervenant autour de la PA.

Actuellement 3 territoires expérimentent PAERPA.

Suite à la réalisation du diagnostic en 2017, il a été priorisé

l'axe de travail suivant : «repérer des facteurs de risque de la perte d'autonomie et des signes de fragilités à domicile pour les personnes âgées et leurs aidants».

Ainsi un appel à candidature a été lancé fin 2018, pour identifier un organisme de formation commun aux aides à domicile et aux professionnels de premier recours.

Cette formation vise à améliorer leurs compétences dans le maintien de l'autonomie des personnes âgées au quotidien et poursuit l'objectif de coordination des acteurs intervenant à domicile.

La formation porte sur 4 thèmes principaux :

- Savoir repérer les signes de fragilité et les indices de risque de perte d'autonomie ;
- Être en capacité de définir les informations utiles et pertinentes et les transmettre aux acteurs de la CTA ;
- Orienter et accompagner la personne âgée et ses aidants ;
- Développer l'interconnaissance des acteurs intervenant à domicile



« Les IDELS ont toutes leur place dans ce projet PAERPA car nous sommes au cœur de cette coordination de proximité en étant en lien avec les différents partenaires (médecins, pharmacien et aides à domicile) »

Nelly LOHAT, élue du 35 et référente PAERPA Pays de Brocéliande



## « POUR LES LIBÉRAUX, LA COORDINATION C'EST GECOLIB' »

GECOLib' est une association loi 1901, créée en 2014 sous l'impulsion des URPS de Bretagne. Elle accompagne notamment les libéraux désireux de développer des projets d'exercice coordonné (Association, ESP, MSP, CPTS..., prise en charge thématique : apnée du sommeil...). Elle est une association de pairs à pairs, ayant pour objectif d'améliorer la qualité de prise en charge des patients et les conditions d'exercice des professionnels de santé, par le développement de l'exercice coordonné.

Composition de GECOLib' : les URPS bretonnes (financeurs) et les acteurs de Groupes d'Exercice COordonné libéraux de terrain (GECOLib').

Avec GECOLib', l'URPS infirmiers accompagne ses mandants dans la définition et la mise en oeuvre de leur projet d'exercice coordonné, pour qu'il réponde au mieux aux besoins ressentis des professionnels sur leur territoire.

## L'ORGANISATION

### LE BUREAU

Thierry LABARTHE  
Président  
URPS Médecins

Patrice THORAVAL  
Vice-Président  
URPS IDEL

Olivier DARTOIS  
Secrétaire  
URPS MKLB

Olivier DUPORT  
Trésorier  
Acteur de terrain

### CONSEIL D'ADMINISTRATION (11 membres)

Collège des URPS élues

Collège des URPS désignées

Collège des acteurs de terrain

### Équipe de facilitateurs :

Une vingtaine de professionnels de santé libéraux de diverses professions formés (infirmiers, chirurgiens-dentistes, médecins) pour accompagner la formalisation du projet d'exercice coordonné

« L'engagement de l'URPS infirmiers au sein de GECOLib' est un gage de réussite pour l'accompagnement des projets d'exercice coordonné »

### Une chargée de développement :

Avril 2018 : arrivée de Lucie SOUFFOIS en relai d'Eve GUILLAUME, en tant que chargée de développement.



Olivier DUPORT



## LES ACTIONS DÉVELOPPÉES

### Accompagner les professionnels de santé libéraux dans les projets d'exercice coordonné : les facilitations.

La facilitation est le terme que nous utilisons pour désigner les sollicitations émanant de professionnels de santé libéraux.

	Territoire	Objet de la facilitation	Facilitateur
	Auray	CPTS	Valérie BERTRAND
56	Quiberon / Belle-Île	CPTS	
29	Plonevez du Faou	Présentation de GECO Lib*	
29	Quimper	CPTS	Yveline CANN
29	Ouessant	ESP	Olivier DUPORT
29	Plogonnec Guengat	Information sur les outils de communication	Claude FEILLANT
29	Concarneau	Information sur l'exercice coordonné	
35	Rennes	Pied diabétique	Nadine MARQUE-BALABAUD
35	Noyal Châtillon sur Seiche	Association	Delphine IN
29	Plouzané	Association	
29	Trégunc	Information sur l'exercice coordonné	
56	Inzinzac-Lochrist	ESP	
22	Pommerit le Vicomte	MSP	
56	Lorient	Projet dépistage apnée du sommeil	
22	Saint-Brieuc	Projet de prise en charge des patients atteints de troubles cognitifs et/ou comportementaux	

#### CHARTRE DU FACILITATEUR :

En complément de la formation des facilitateurs, cette chartre a été élaborée par le conseil d'administration, pour définir le cadre des relations puis les droits et devoirs qui doivent s'instituer durant les facilitations.

#### « Contexte :

L'intégration du réseau diabète 35 dans la PTA du Pays de Rennes et le renouvellement de l'équipe du service de diabétologie au CHU de Rennes, ont soulevés des difficultés dans la prise en charge de ces patients...  
Il faut travailler en synergie avec tous les professionnels de santé intervenant dans la problématique du Pied Diabétique en situation complexe.

#### Objectifs :

- Optimiser la prise en charge du pied diabétique, pour réduire le temps de cicatrisation et diminuer au maximum, les récides
- Si récide anormalement longue, savoir identifier l'élément qui favorise cette récide ou qui empêche la cicatrisation dans un délai normal.
- Aider à identifier les situations complexes, et permettre ainsi aux professionnels de santé, de mettre en place, le protocole redéfini et adapté

#### Actions menées :

Élaboration d'un protocole de prise en charge pluriprofessionnelle du pied diabétique. »

« Dans un contexte de parcours de santé, l'exercice pluri-professionnel devient un moyen d'exercice indispensable.  
Cela explique l'investissement de l'URPS infirmiers dans l'association GECOLib »



Claude FEILLANT

« Être facilitateur, c'est apporter une information éclairée aux professionnels de santé libéraux (différents modes d'exercices coordonnés, les modalités d'accompagnement de GECOLib, les financements possibles, les outils de communication sécurisés...) afin qu'ils disposent de toutes les informations pour faire pleinement leurs choix »

« Focus sur le projet pied diabétique »  
Nadine MARQUE-BALABAUD



# Favoriser le partage d'expérience et d'information

## Organisation et participation à des événements :

Comme chaque année, GECOLib' a organisé les rencontres annuelles pour mettre à l'honneur les GECO bretons et partager sur l'exercice coordonné.



GECOLib' a également été retenue pour animer un atelier lors des universités d'été de l'ANAP sur les facilitations GECOLib' et leur plus-value. 2 facilitateurs GECOLib' ont animé 2 ateliers successifs auxquels une centaine de personnes ont participé. Une façon de mettre à l'honneur et rendre visible les facilitateurs GECOLib'.

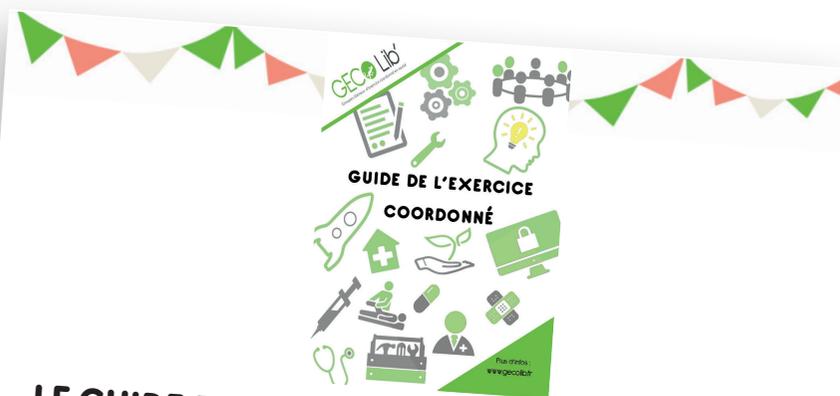


Ces interventions ont fait l'objet de plusieurs articles dans la presse notamment par Hospimedia et APMNews.

"Les rencontres annuelles GECOLib' sont toujours un moment d'échanges et d'approfondissement des connaissances des différentes professions qui y participent. Le retour d'expériences des facilitateurs auprès des professionnels qui envisagent l'exercice coordonné est enrichissant. L'accompagnement des facilitations par un binôme professionnel de santé et chargé de mission, est extrêmement profitable à la compréhension des enjeux liés à la mise en place d'un exercice coordonné pluri-professionnel."



Luc MIOSSÉC



## LE GUIDE DE L'EXERCICE COORDONNÉ : OUTIL PRATIQUE À DESTINATION DES LIBÉRAUX !

En complément de cet accompagnement, GECOLib' a réédité le guide de l'exercice coordonné, élaboré en 2017 par **Laurianne DISCHLI**, alors étudiante à l'EHESP. Il comporte 120 fiches pratiques, pour venir en appui des professionnels de santé libéraux dans leur projet. Il est en vente à hauteur de 20 euros pour les adhérents de l'association et 30 euros pour les non adhérents.

## Être visible et diffuser de l'information par les réseaux sociaux



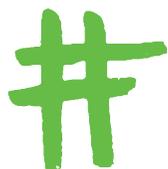
### **Site internet : <https://www.gecolib.fr/>**

pour diffuser de l'information ainsi que l'actualité de l'association à un large public.



### **Newsletter : [contact@gecolib.fr](mailto:contact@gecolib.fr)**

Pour recevoir régulièrement les appels à projet, actualités et événements à venir. Elle est à destination des professionnels de santé en exercice coordonné ou intéressés par cet exercice, des partenaires de GECOLib' et des institutions.



### **Compte Twitter : @GECO\_Lib**

Pour relayer les nouveaux articles du site internet, des articles d'actualité et pour interagir avec les internautes.

## Être force de propositions avec les pouvoirs publics, les partenaires institutionnels

Participation au comité de pilotage PACTE pour les coordinateurs d'équipes pluri-professionnelles de soins primaires)

Participation aux CARPEC organisées par l'ARS Bretagne afin d'instruire les demandes d'accompagnements d'un projet de MSP.

Ré-adhésion au GCS e-santé Bretagne afin de développer l'expertise dans le domaine de la e-santé et de contribuer aux projets.

Un adhérent de GECOLib' nommé représentant des responsables des centres de santé, des maisons de santé à la CRSA.

# 4

## GLOSSAIRE

### A

**AAP** : Appel A projet  
**ACI** : Accord Conventionnel Interprofessionnel  
**ACOSS** : Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale  
**AFSSAPS** : Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé  
**AG** : Assemblée générale  
**ARS** : Agence Régionale de Santé  
**ASIP Santé** : Agence nationale des Systèmes d'Information Partagés de Santé

### B

**BPCO** : Broncho Pneumopathie Chronique Obstructive

### C

**CARPEC** : Cellule d'Appui Régionale pour les Projets d'Exercice Coordiné  
**CHRU** : Centre Hospitalier Régional Universitaire  
**CHU** : Centre Hospitalier Universitaire  
**CNAMTS** : Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés  
**COPIL** : Comité de Pilotage  
**CPAM** : Caisse Primaire d'Assurance Maladie  
**CPOM** : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens  
**CPTS** : Communautés Professionnelles Territoriales de Santé  
**CRONDPS** : Comité Régional de l'Observatoire de la Démographie des Professionnels de Santé  
**CRSA** : Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie

**CSMS** : Commission Spécialisée pour la prise en charge et les accompagnants Médico-Sociaux  
**CSOS** : Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins  
**CSP** : Commission Spécialisée Prévention  
**CTA** : Coordination Territoriale d'Appui

### D

**DGOS** : Direction Générale de l'Offre de Soins  
**DMP** : Dossier Médical Partagé  
**DPC** : Développement Professionnel Continu

### E

**EFS** : Établissement Français du Sang  
**EHESP** : École des Hautes Études en Santé Publique  
**ESSORT** : Équipe de Soins et ORganisation Territoriale  
**ESP** : Équipe de Soins Primaires  
**ETP** : Éducation Thérapeutique du Patient

### F

**FEHAP** : Fédération des Etablissements Hospitaliers Privés d'Aide à la Personne privés non lucratifs  
**FFMPS** : Fédération Française des Maisons et Pôles de Santé  
**FHF** : Fédération Hospitalière de France  
**FHP** : Fédération Hospitalière Privée

## G

**GCS** : Groupement de Coopération Sanitaire  
**GECCO** : Groupes pour l'Exercice Coordonné

## H

**HAS** : Haute Autorité de Santé

## I

**IDEL(s)** : Infirmier Diplômé d'État Libéral  
**IFOREM** : Institut de FORMation Eugène Marquis  
**INCA** : Institut National du Cancer  
**IRCRA** : Instance Régionale de Concertation du Règlement Arbitral

## M

**MAIA** : Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soin dans le champ de l'Autonomie  
**MSP** : Maison de Santé Pluridisciplinaire  
**MTEV** : Maladie Thrombo-Embolique Veineuse

## P

**PA / PH** : Personne Agée / Personne Handicapée  
**PACTE** : Programme d'Amélioration Continue du Travail en Equipe  
**PAERPA** : Programme pour les Personnes Âgées en Risque de Perte d'Autonomie  
**PAF** : projet Personne Agée Fragile  
**PAPRICA** : Plateforme d'Appui de Premier Recours pour les Interventions en Chirurgie Ambulatoire  
**PRS** : Projet Régional de Santé

**PSL** : Professionnels de Santé Libéraux  
**PTA** : Plateforme Territoriale d'Appui

## R

**RA** : Règlement Arbitral  
**RAAC** : Récupération Améliorée Après Chirurgie  
**ROR** : Répertoire Opérationnel des Ressources  
**RSPS** : Réseau Social des Professionnels de Santé

## S

**SPS** : Soins aux Professionnels en Santé  
**SRS** : Schéma Régional de Santé

## T

**TS** : Territoire de Santé

## U

**UCOG** : Unité de Coordination Onco-Gériatrique  
**URIOPPS** : Union Régionale Interfédérale des Oeuvres Privées Sanitaires et Sociales  
**URPS** : Union Régionale des Professionnels de Santé  
**URSSAF** : Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales



# 5

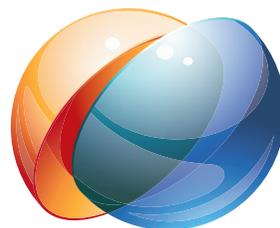
# PARTENAIRES







2018



**URPS**  
INFIRMIERS LIBÉRAUX  
**BRETAGNE**

Rédaction : Delphine IN

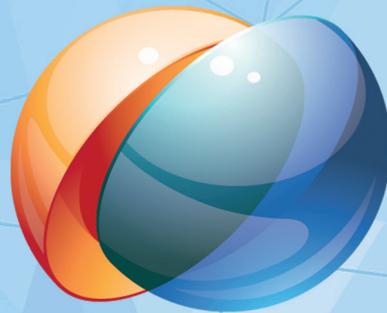
Mise en page et illustrations :



*Laurianne DISCHLI*

**Comité de relecture** : Valérie BERTRAND, Christophe BRILLEAUD, Claude FEILLANT, Francis KERVELLA, Luc MIOSSEC et Patrice THORAVAL

Réalisation : Août 2018



# URPS

INFIRMIERS LIBÉRAUX

**BRETAGNE**



Maison des URPS  
13E Bd Solférino 35000 RENNES

06 45 84 38 56  
[urps.idel@maisondesurpsbretagne.org](mailto:urps.idel@maisondesurpsbretagne.org)

[www.bretagne.infirmiers-urps.org](http://www.bretagne.infirmiers-urps.org)